

## Territoires zéro chômeur : Peut-on nier la société au nom d'une prétendue économie ?

Jean-Marie Harribey

26 octobre 2019

<https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2019/10/26/territoires-zero-chomeur-peut-on-nier-la-societe-au-nom-d-une-pretendue-economie>

De nombreuses réactions ont suivi la publication d'un article de Pierre Cahuc (*Les Échos*, 18 octobre 2019) mettant en cause l'expérience des « Territoires zéro chômeur de longue durée » (TZCLD) menée depuis 2017. On lira en particulier Laurent Guillaume et Louis Gallois (<http://www.grandguillaume.net/2019/10/5daaa626-47bb.html>) ou Denis Clerc ([https://www.alternatives-economiques.fr//denis-clerc/territoires-zero-chomeur-mauvais-proces-de-pierre-cahuc/00090712?utm\\_source=emailing&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=NL\\_Quotidienne%2F21102019](https://www.alternatives-economiques.fr//denis-clerc/territoires-zero-chomeur-mauvais-proces-de-pierre-cahuc/00090712?utm_source=emailing&utm_medium=email&utm_campaign=NL_Quotidienne%2F21102019)). Tous contestent non seulement le chiffrage par P. Cahuc du coût de l'expérience, mais aussi le fait que, membre du comité d'évaluation scientifique des TZCLD, il soit sorti de son devoir de réserve.

Il est possible de porter la critique contre P. Cahuc encore plus loin. Parce que, derrière son affirmation selon laquelle les TZCLD coûtent trop cher, plus cher que l'évaluation annoncée proche de celle d'un emploi au SMIC, il y a l'idée que, puisque cette expérience est co-financée par l'État, elle est une charge pour la collectivité. On reconnaît là le leitmotiv libéral suivant lequel il n'y a de richesse que provenant de l'activité privée, et que celle-ci est ponctionnée pour financer les emplois publics, par nature improductifs selon le dogme dominant.

Or, cette croyance est fautive : elle ignore trois choses au fondement de l'action publique nécessitant des emplois publics.

- Dès lors que la collectivité estime qu'il existe des besoins sociaux à satisfaire et qu'elle décide démocratiquement de valider les travaux nécessaires à leur accomplissement, ceux-ci produisent de la valeur économique qui s'ajoute à celle produite par les entreprises privées. Les prélèvements obligatoires en assurent le paiement collectif réparti sur tous, – au besoin par une avance budgétaire et/ou monétaire – et pas seulement sur les agents privés. Ainsi, si ces travaux n'engendrent aucun profit pour le capital, ils n'en sont moins bénéfiques pour la société entière.
- L'expérience des TZCLD entre parfaitement dans ce schéma. Les emplois créés sont utiles pour la production dans l'économie, utiles pour réintégrer les chômeurs de longue durée dans la vie sociale, utiles pour la cohésion de la société. De plus, ils sont pérennes puisqu'ils sont bâtis sur des contrats à durée indéterminée et n'attendent donc pas d'être nécessairement remplacés par des emplois marchands.
- Enfin, cette expérience montre la cohérence entre des initiatives nées dans la société, notamment de la part d'associations, et l'action des pouvoirs publics. La politique de l'État et des collectivités territoriales n'a pas seulement une vocation de dernier recours, quand tout conduit vers la catastrophe, mais peut jouer un rôle moteur dans la dynamique économique et sociale.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Ce texte a été une contribution à un article plus complet des Économistes atterrés Mathieu Béraud, Jean-Marie Harribey, Jean-Pascal Higelé et Dany Lang, intitulé « Territoires zéro chômeur de longue durée : Expérimenter une autre manière de penser la valeur et l'emploi, En réponse à Pierre Cahuc », <https://blogs.mediapart.fr/les-economistes-atterres/blog/281019/territoires-zero-chomeur-de-longue-duree-en-reponse-pierre-cahuc-0>.